

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2023 A 18 HEURES et 30 MINUTES**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.

Présents :

AL-GAMRA Esmâ, FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs :

PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry

Absents :

BENOUABI Khadija, BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Ouverture de la séance à : 18h35

Secrétaire de séance : Sabine FILLON

Le quorum est atteint la séance peut commencer.

**D 2023-01-01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du
procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07/12/2022,
n°2022-06**

Thierry ZANATTA :

Le procès-verbal vous a été transmis dans les projets de délibération, avez-vous des corrections à apporter ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal n°2022-06 de la séance du 07 décembre 2022

Par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Arrivée de Madame BENOUAHI Khadija à 18h42. Le conseil municipal comporte désormais 20 présents, 21 votants et 2 absents.

D 2023-01-02 : URBANISME : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Thierry ZANATTA :

Pour traiter cette affaire, je cède la parole à Christine RACAUD-ESPINOSA :

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Par délibération du Conseil de la Métropole du 10 février 2022, Toulouse Métropole a prescrit l'élaboration d'un PLUi-H sur l'ensemble de son territoire.

Après une phase de diagnostic territorial, d'études et d'échanges avec les élus communaux à l'échelle métropolitaine, le temps est venu de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD est le document qui définit les grandes orientations de développement et d'aménagement à l'échelle de la Métropole. Il est non opposable aux autorisations d'urbanisme mais il conditionne le travail réglementaire et les évolutions à venir du PLUi-H. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Depuis la Loi Climat et Résilience, le PADD doit également tenir compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés.

La procédure d'élaboration du PLUi-H prévoit, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD au sein des conseils municipaux des communes membres et en Conseil de la Métropole.

II. Exposé des orientations du PADD du PLUi-H

Le PADD de Toulouse Métropole s'est donné comme ambition de concilier attractivité, sobriété et solidarité pour une Métropole résiliente et agréable à vivre.

Malgré le contexte de crises multiples, Toulouse Métropole demeure parmi les agglomérations françaises les plus créatrices d'emploi et connaît un rythme annuel de croissance démographique de plus de 9000 habitants supplémentaires depuis 10 ans. Au vu des projections démographiques, cette croissance devrait se poursuivre et la Métropole qui compte aujourd'hui près de 800 000 habitants et 478 000 emplois doit maintenir une capacité d'accueil d'environ 9000 habitants et 5100 emplois par an à l'horizon 2035.

Le contexte de changement climatique, de transition énergétique, de raréfaction des ressources et de la biodiversité, implique d'inscrire la dynamique toulousaine dans un cercle vertueux visant une approche renouvelée de l'aménagement du territoire.

Le projet de PADD tel qu'annexé à la présente délibération développe les axes stratégiques pour l'aménagement de la Métropole à travers 2 parties :

Le socle, qui définit les principes communs et les orientations du projet d'aménagement ;

Le scénario d'accueil et d'aménagement, qui présente les objectifs chiffrés d'accueil du territoire au regard de ses capacités, et décline les grands principes d'aménagement sur le territoire.

1- Le socle

Le socle du PADD vise à développer les axes stratégiques fondateurs du projet d'aménagement à l'horizon 2035. Il s'articule autour de 3 grands axes dont l'ordre des orientations n'induit pas une hiérarchisation entre les objectifs exprimés mais cherche à refléter à la fois l'inversion du regard sur le développement territorial et la nécessaire lecture transversale des enjeux.

AXE 1 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Cet axe met en avant la biodiversité à travers la préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB), de la ressource en eau, des sols vivants, le maintien de l'activité et des espaces agricoles et le développement des énergies renouvelables et de récupération.

AXE 2: OFFRIR UN CADRE DE VIE DESIRABLE DANS UNE METROPOLE DES COURTES DISTANCES

Cet axe ambitionne d'améliorer le cadre de vie des habitants en renforçant le lien entre urbanisme et mobilité, de valoriser la proximité, le patrimoine bâti et le paysage, de prendre en compte la vulnérabilité et la santé, d'offrir aux habitants un haut niveau de

qualité urbaine et environnementale et de bonnes conditions d'habitat.

AXE 3 : PRÉPARER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN : INNOVANTE, SOLIDAIRE ET ATTRACTIVE

Cet axe vise à répondre aux besoins en logements pour tous, maintenir et développer des activités économiques diverses et conduire une stratégie foncière métropolitaine ambitieuse pour mettre en œuvre le projet.

2- Le scénario d'accueil et d'aménagement

Le scénario d'accueil et d'aménagement retenu se fonde sur le socle du PADD d'une part pour estimer le potentiel d'accueil du territoire et la capacité à mobiliser les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés, et d'autre part pour fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Toulouse Métropole doit se préparer à accueillir environ 90 000 habitants sur la période 2025-2035, ce qui induit d'être en capacité de permettre la production de 72 000 logements, de répondre aux besoins des entreprises pour l'accueil de 51 000 emplois et de réaliser les équipements publics et infrastructures accompagnant ce développement.

De plus, au-delà de l'évolution naturelle des filières économiques du territoire et des 51 000 emplois qu'elle génère, la Métropole accompagne le développement de l'avion décarboné dans lequel est engagée la filière aéronautique, fleuron de l'industrie toulousaine. Le territoire doit donc se mettre en capacité de répondre aux besoins engendrés par cette rupture technologique et industrielle, bien qu'il soit aujourd'hui difficile d'évaluer les créations d'emplois qui en résulteront.

La Métropole a engagé une étude de densification des espaces urbanisés, conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme. Les résultats de cette étude de densification des espaces urbanisés à l'échelle métropolitaine ont conduit à estimer un potentiel d'accueil théorique d'environ 63 000 à 65 000 logements et 45 000 à 47 000 emplois, ce qui ne répond pas à tous les besoins d'accueil en logements et en emplois sur la période du PLUi-H.

Le PLUi-H ambitionne en outre de répondre à l'attractivité du territoire et à la responsabilité de Toulouse Métropole d'accueillir tout en fixant un objectif d'au moins 50 % de réduction de la

consommation d'espace observée au cours de la décennie précédant l'arrêt du projet.

Afin de prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers permettant de répondre aux besoins non satisfaits, le PADD doit tenir compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27, soit les 6 années avant l'évaluation du PLUi-H. Au regard de cette analyse de la capacité à mobiliser effectivement le potentiel entre 2025 et 2030, les espaces urbanisés ne permettent pas de répondre à tous les besoins d'accueil en logements, en emplois et en équipements publics sur cette même période.

Dans ces conditions, le PLUi-H pourra planifier l'ouverture à l'urbanisation de 550 hectares maximum.

Ainsi, dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain, au moins 75 % de l'accueil de logements devra être satisfait au sein de l'enveloppe urbaine.

Deux cartographies, volontairement schématiques pour tenir compte de l'échelle métropolitaine du projet, illustrent les fondements de ce projet d'aménagement.

François LEPINEUX.

Une question à l'équipe majoritaire, que pensez-vous de ce PADD ?

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Je pense que le document traduit le fruit des discussions à l'échelle métropolitaine.

Il y a eu débat entre les communes, des débats engagés sur la capacité d'accueil en terme de population ce qui est déterminant sur ce document et des débats sur le besoin de modérer la consommation d'ENAF et de renforcer les trames vertes et bleues tout en conservant le patrimoine bâti.

Il y a eu un regard sur ces volets avec une vraie discussion et un appel à l'INSEE pour avoir une vision plus neutre que celle transmise en interne. Le PADD reste un document de haut niveau qui traduit les ambitions métropolitaines comme la défense de l'environnement et l'accueil des populations car il est important de loger les gens et leur trouver un emploi.

D'après l'INSEE on serait la métropole la plus ambitieuse de France d'ici 2070 en accueil de population donc la mesure est prise dans ce PADD et on verra les détails dans les documents à suivre.

Gilles MORELOT :

J'ai quelques remarques sur la délibération, quand il y a écrit Toulouse doit se préparer à accueillir 90 000 habitants on devrait parler de 90 000 habitants supplémentaires.

Il y a un chiffre qui me surprend c'est l'objectif de 75% de logement au sein de l'enveloppe urbaine, on doit en accueillir 72 000 et il y a 63 à 65 000 au sein de l'enveloppe urbaine. Donc on sait qu'il y a 88 à 90% des logements nécessaires dans l'enveloppe urbaine donc je ne comprends pas l'objectif de 75%

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Il n'y a pas que les logements à accueillir au sein de l'enveloppe urbaine, il y a aussi toute l'activité économique à accueillir au sein de cette enveloppe et les infrastructures dans la mesure du possible.

L'idée est d'accueillir au moins 75% des logements dans cette enveloppe urbaine pour être efficace en matière de mobilité et concentrer le plus possible dans les enveloppes existantes.

On ne peut pas tout accueillir dans l'enveloppe existante mais cela diffère avec l'ancien PLUi-H pour répondre à la loi climat et résilience mais il n'y a pas que les logements à accueillir dans l'enveloppe urbaine.

Christophe MANGION :

Quand tu parles d'échanges vifs sur le sujet de la consommation foncière, c'est parce qu'on a tendance à continuer à vouloir s'étaler ou c'est parce que on a tendance à vouloir trop « compresser » ?

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Les communes avaient des visions assez différentes sur ce sujet-là, il y a des différences de points de vue certaines semblent avoir des difficultés à expliquer à la population le besoin de densifier et c'est plus simple peut être d'être dans un étalement et d'autres communes plus sensibles à ce sujet.

Également, certaines communes se sont vues des projets qui peuvent être remis en question donc il y a eu débat.

Sur cette vision de 9 000 habitants qui est la vision médiane il y a un consensus notamment sur ce qui concerne les trames vertes et bleues.

D'ailleurs je tiens à souligner le travail des équipes techniques qui travaillent d'arrache-pied et ont une énorme pression de temps et ils répondent à toutes les questions qui peuvent être posées.

Contribution du groupe Osons Brax :

François LEPINEUX.

La première question qu'on peut se poser c'est pourquoi on travaille sur le PADD aujourd'hui ?

Parce que l'annulation du PLUiH a été prononcée par les juges du tribunal administratif de Bordeaux à l'audience du 30 mars 2021 et confirmée en cour d'appel le mardi 15 février 2022.

Les magistrats avaient critiqué durement le maire de Toulouse, Président de la Métropole considérant que la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers avaient été mal calculées. On l'avait déjà partagé entre nous mais je pense qu'il est important de le rappeler car même si aujourd'hui nous avons des intentions dans ce document, il faut quand même rappeler que nous avons échoué sur le précédent document donc il faut être vigilant.

“La Cour confirme que l'analyse de la consommation passée d'espaces naturels et agricoles et forestiers figurant au rapport de présentation et la justification des objectifs de modération de cette consommation figurant à ce rapport et dans le projet d'aménagement et de développement durables présentaient des insuffisances substantielles de nature à affecter les choix d'urbanisme opérés par le plan.”

Le président, en réaction, avait dénoncé une décision « prise par trois juges dans une salle de réunion, qui piétine la volonté du peuple. ». Donc il faut quand même regarder ces propos. Il s'est vu reprendre de volée par les juges qui ont rappelé que les « jugements sont rendus au nom du peuple français », et ce dans le « strict respect des dispositions législatives et réglementaires ». Là on voit qu'il y a quand même un positionnement politique de la part du maire président sur justement le PLUi-H précédent. La question est de savoir s'il va y avoir un positionnement politique de même nature ou s'il va être un peu plus raisonnable car là quand on voit les échanges avec les juges ce n'est pas vraiment raisonnable.

Je ne donne pas mon blanc-seing quand j'ai vécu une première expérience.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Il n'a pas le blanc-seing et il est sous le feu des projecteurs.

François LEPINEUX.

Oui mais je pense que c'est bien de le présenter au conseil municipal car quand on n'est pas dedans on ne le sait pas ça.

Quelques fondamentaux qui ont été négligés par un exécutif qui se veut au-dessus des lois. A titre personnel, J'émet des doutes quant à une erreur de calcul connaissant l'expertise et les outils de nos fonctionnaires territoriaux avec qui j'avais pu travailler. Quand on me dit que l'on s'est trompé dans les calculs, j'ai un doute.

Certains évoquaient, dans l'opposition, des manquements et des données frauduleuses. Je suis convaincu que l'exécutif a voulu cet étalement urbain, fort de ses croyances que le modèle d'expansion urbain devait être fortement soutenu.

Par ailleurs, avec le 1er vice-président et la présidente de la commission développement durable au cours du mandat précédent nous avons préconisé, parmi 3 scénarii de consommation d'espaces agricoles, le scénario qui présentait la moins élevée.

Bien que soutenu par la chambre d'agriculture, c'est bien le scénario de la plus forte consommation qui avait été retenu. Nous ne pouvons que nous désoler de cet échec, c'est de l'argent public de refaire un PLUi-H, vous imaginez les moyens que l'on met en route avec tous les agents et l'implication de la population mais pour moi c'est une faillite que l'on a, car encore, on se plante sur le PLUi-H mais en plus on s'est planté sur le PDU.

Cet échec fait écho à l'annulation du plan de déplacement urbain qui nous met dans une position difficile car comment valider une politique d'urbanisme sans plan de déplacement urbain validé.

Il n'existe pas d'autres métropoles dans une telle situation ubuesque et dont les coûts financiers sont significatifs pour notre collectivité.

En ce qui concerne Brax, l'impact est majeur puisque la règle est de revenir à l'ancien Plan d'Occupation de Sols qui lui-même arrive à échéance.

La réglementation nous oblige à utiliser le règlement national qui permet tout et n'importe quoi, alors qu'un travail de fond avait été

mené à Brax avec les agents, les élus du conseil municipal et les habitants qui avaient été consultés. Il faut que l'on protège Brax car demain on ouvre les portes et si on ne maîtrise pas ce RNU c'est « open-bar ». Il faut qu'on parle de ce retour au RNU en conseil municipal.

On a parlé de la loi climat et résilience, je pense ce qu'il faut qu'on s'appuie, notamment sur la question d'ouverture de foncier, sur les travaux qui ont été effectués sur le mandat précédent : les grandes lignes et les grands principes et il faudra s'adapter aux nouvelles règles car on a vu que cette loi contraint les objectifs nationaux soit réduire de 50% la consommation d'ENAF alors que ce n'était pas le cas précédemment. Il faut qu'on se mette en accord et que le PADD nouvelle version se fasse au regard de ça mais je pense avoir compris que ce sera le cas.

Il faut aussi que l'on fasse attention sur les besoins en logement notamment de prioriser les constructions dans des espaces urbanisés soit du renouvellement urbain et éviter de s'étaler. C'est ce qu'on avait priorisé sur le mandat précédent.

Analyse et débat sur le PADD proposé :

On ne peut être que d'accord avec les grands principes

- Axe 1 : Socle du PADD : Préserver et valoriser les ressources du territoire
- Axe 2 : Offrir un cadre de vie désirable dans une métropole des courtes distances
- Axe 3 : Préparer la métropole de demain Partie : innovante, attractive et solidaire.

Pour revenir au document, je suis un peu moins constructif et positif car je vois de grandes phrases, des intentions louables mais j'aurai voulu que ça mette en lumière des forces et faiblesses du territoire.

Nous pouvons sourire quant à la présentation de l'argument de l'avion décarboné. Là franchement c'est la martingale de mettre l'avion décarboné, ça me fait penser à des gens qui ne connaissent rien à ce sujet.

“A ces emplois, viendront s'ajouter ceux liés au développement de l'avion décarboné que la Métropole accompagne, en se mettant en capacité de répondre aux besoins engendrés par cette rupture technologique et industrielle, bien qu'il soit aujourd'hui difficile d'en évaluer le volume.”

Sincèrement est-ce sérieux de parler de ce programme dans un PADD ? ça fait vraiment penser à du marketing et ça n'a pas sa place ici.

Qui des agents territoriaux ou des éluEs sont capables d'expliquer l'impact industriel de ce programme ? Belle illustration d'un hors sujet alors que j'aurais aimé avoir les chiffres connus de l'augmentation du trafic routier, de la pollution de l'air.

Ces chiffres ont été à l'origine de l'annulation du PDU. Où sont-ils dans ce document ? On nous promet que le métro va être la solution aux problèmes du transport alors que la démonstration de son impact positif n'est pas démontrée.

Et sans ces chiffres on nous dit qu'il faut aménager, mais aménager où ?

Il y a plein d'incohérence sur cette 3^e ligne de métro.

Quelques exemples :

- Tisséo écrit dans la littérature de l'enquête que le chantier générera 200 000 tonnes équivalents CO2. Des ingénieurs sortent leur calculette, refont les calculs avec un outil utilisé pour les chantiers de métro et trouvent... 480 000 tonnes. Soit 2 à 4 fois plus.
- Puis les mêmes ingénieurs regardent le chiffre annoncé par Tisséo indiquant le nombre de kilomètres quotidiens de voiture qui seraient évités grâce à l'existence futur de cette nouvelle ligne. Dans la littérature de l'enquête publique, Tisséo indique le chiffre de 530 000 km par jour. C'est là que ça se re-gâte. Tisséo communique ailleurs, sur son propre site Internet notamment, que cette troisième ligne évitera... 250 000 km chaque jour. Cela veut dire que l'on va aménager en pensant que l'on va pouvoir circuler plus facilement et il y a controverse là-dessus.

Revenons à la question initiale et pointons les incohérences du PADD.

La question est : comment ce PADD y répond-il pour une échéance à 12 ans et plus précisément à la question de la page 5 Dans ce contexte : quelle perspective d'accueil pour Toulouse Métropole et par extension pour Brax ?

S'engager vers la sobriété foncière, pour préserver aujourd'hui et demain, l'attractivité de la Métropole et de Brax page 7 Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources du territoire Faire de la Trame Verte et Bleu un projet Métropolitain Page 13 Maintenir une agriculture durable en proximité pour garantir le lien des habitants à leur alimentation Page 16 - la protection des espaces agricoles est un vœu pieu.

Il n'y a pas la mise en place d'outils réglementaires pour protéger les espaces agricoles d'une manière pérenne. Si on veut vraiment protéger ces espaces on peut mettre des outils pour les sanctuariser. On peut dire qu'on va vouloir les protéger mais d'un autre côté on ne les met pas en place.

- Pas de plan pour développer une agriculture de proximité notamment un engagement de zéro artificialisation ou des objectifs plus forts que ceux de l'état
- Pas d'ambition pour limiter l'impact de l'épandage des produits phytosanitaires en proximité des habitats

La question qu'on se pose c'est est ce qu'on renouvelle la protection des espaces agricoles de Brax comme cela a été fait lors du précédent mandat.

Préserver et valoriser la ressource en eau - Page 18 - la ressource en eau : il faut dénoncer la préemption de la gestion des cours d'eau par la Métropole qui a segmenté les trames bleues à la seule fin de récupérer les taxes GEMAPI alors que la logique voudrait que l'on travaille avec les syndicats pour travailler sur l'ensemble du bassin versant de la source à la rivière suivante. On a complètement segmenté, on est sorti des syndicats car on a récupéré la taxe GEMAPI sur les kilomètres des rivières tout ça pour simplement aménager les digues de la Garonne.

Cette vue financière ne permet pas de mettre en place une politique de gestion de l'eau par bassin versant, et par conséquent cela limite le développement d'une politique permettant de faire face aux enjeux climatiques et de pollution.

Développer les énergies renouvelables Page 21 => S'inspirer du projet d'installation des panneaux photovoltaïques de l'Oncopole, et les décliner sur nos communes comme par exemple sur le gymnase de Brax.

Offrir un cadre de vie désirable dans une métropole des courtes distances - Page 24 - le transport : il faut pointer la faiblesse de la politique transport qui se concrétise par un PDU annulé, et la faillite de l'investissement qui se concentre sur le métro et l'absence d'engagement pour la réalisation du RER. Vous le savez, les chiffres ont été réévalués sur la 3^e ligne de métro, on était sur le mandat précédent à 2,7 milliards d'euros, maintenant on est à 3,2 voir 3,4 milliards car tout a augmenté et aujourd'hui on est en train de prendre dans le budget du transport ainsi que dans les réserves donc il n'y a plus de réserve et on ne pourra pas développer le réseau de bus. Il n'y aura plus de développement.

S'adosser au réseau de transports collectifs pour développer l'urbanisation - Page 25 => le RER Toulousain ; développons ce projet ! que la majorité de la métropole aille aussi sur cette volonté d'y travailler. On est concentré que sur la 3^e ligne de métro alors que la Région et l'Etat sont prêts à y aller. D'ailleurs nous avons fait un vœu dans ce sens là au sein du conseil municipal.

Favoriser le développement des mobilités actives - Page 26 => Investissons 45 M€ par an dans les pistes cyclables. Nous sommes ravis d'avoir la connexion à la REV2 jusqu'à Brax mais c'est l'exception qui ne masque pas l'absence d'ambition.

Offrir à chacun de bonnes conditions d'habitat - Page 40 Lutter contre le mal logement / Assurer la mixité sociale et un équilibre social de l'habitat dans les territoires - Page 44 - l'habitat : on constate le manque de 40 000 logements sociaux sur la Métropole.

Anne LAMOTTE :

Juste une question, en conseil métropolitain il n'y a pas une limite de temps de parole ?

Thierry ZANATTA :

Oui c'est le cas mais vous pouvez continuer.

François LEPINEUX :

J'ai bientôt terminé mais je rappelle que l'on est sur un débat. Ecoutez si l'on ne peut pas débattre.

Véronique NAHMIAS :

Oui c'est bien un débat mais là nous sommes sur un monologue.

François LEPINEUX :

C'est notre intérêt de débattre sur un PLUi-H. C'est une drôle de conception de l'échange.

Il y a une absence d'habitats pour les précaires avec un 115 inaccessible. => Les prévisions ne permettent pas "d'absorber" les demandes de logements pour les ménages les plus modestes => La faiblesse de la politique nationale ne permettra pas de faire face au volume de logements à rénover.

Prévenir l'exposition de la population aux nuisances sonores - Page 33 => Il faut durcir les règles pour arrêter de construire près de roclades ou à côté de l'incinérateur du Mirail qui est le plus gros pollueur d'Europe => Idem sur le corridor du bruit le long des pistes

d'aéroport. La question que je me pose c'est qu'il faut durcir les règles d'urbanisation sur ces axes mais en tout cas je ne l'ai pas vu.

Je vais m'arrêter là, a priori j'ai été trop long pour certain mais quand je regarde l'intitulé c'est « débat ».

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Il est important de rappeler d'où l'on vient car c'est exceptionnel qu'une métropole ait subi deux annulations. Et je pense sans être du même bord ou du même avis politique que le président de la métropole, qu'il est clair qu'ils ont pris la mesure du problème.

Ils ne vont pas risquer deux fois la même chose. La métropole a compris et il y a la volonté sérieuse d'aboutir à des documents corrects, certainement pas parfait car il y a une projection à 10 ans, personne n'a pas de boule de cristal.

Il y a une prise en compte de la bonne mesure et de l'importance d'aboutir à un document qui respectera le mieux possible la loi climat résilience et l'accueil de la population. Il manque énormément de logements dans Toulouse.

François LEPINEUX :

On a quand même des gens qui dorment dans la rue aujourd'hui, le 115 ne répond plus.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Ce que l'on débat ce soir, c'est un PADD et ce n'est pas autre chose pour l'instant, il y aura par la suite d'autres documents qui vont arriver et qui vont mettre des détails sur ce projet.

Ce projet est ambitieux et a bien mis en avant les développements urbains car figurant comme un axe fondamental. Il est vrai que le PDU est annulé mais les deux documents seront cohérents.

Concernant GEMAPI, c'est vrai qu'il y avait eu tout un système qui est venu défaire les syndicats qui permettaient d'avoir un degré de maintenance important. La métropole a fait des travaux importants et on est pleinement acteurs, notamment sur Brax où nous sommes acteurs de ce volet-là. Il y a un plan de maintenance global du bassin de la Garonne englobant les ruisseaux et rivières avec une nouvelle cartographie.

Il faut aussi donner le temps aux gens de travailler.

Sur le volet ENAF, ils sont protégés et je ne suis pas d'accord sur le fait qu'il n'y a pas d'outil de protection et ils sont protégés par la loi climat et résilience.

En ce qui concerne Brax, nous n'irons pas consommer dans la mesure du possible pour qu'il n'y ait pas d'étalement urbain avec les outils que nous avons à notre disposition.

A partir du mois de mai, Brax sera au RNU, ce n'est pas une absence de règlement et il est très dur sur la consommation des ENAF y compris la trame verte et bleue. Le RNU vient protéger l'environnement de toutes les constructions et on parle d'environnement au sens large (patrimoine, vert, contextuel...).

Les équipes d'instructeur sont déjà en train d'être formées pour travailler efficacement en RNU et nous avons prévu de présenter en conseil municipal sur comment nous allons travailler sur Brax en période RNU pour que les administrés n'aient pas la sensation d'être traités à la carte et qu'il y ait une uniformité de traitement sur tous les aspects.

Nous poursuivons sur la même continuité de l'ancien PLUi-H, sur Brax ce qui correspondait à la carte de Brax, on n'y déroge pas et sur laquelle on était d'accord en termes de vision.

Sur l'avion décarboné, est ce qu'il sera carboné, décarboné, je n'en sais rien mais ce qui est clair c'est que derrière ces mots qui sont peut-être un peu publicitaire, certes, il y a la volonté d'une métropole qui est consciente des axes stratégiques et économiques. Il ne faut pas se voiler la face, au bout d'un moment, on a un avionneur qui nourrit la moitié de la population, s'il a des projets stratégiques il fallait les écrire au PADD d'une façon ou d'une autre. Ils ont choisi ces termes après je n'ai pas le détail.

Ce qui est clair, c'est qu'il fallait que dans le document apparaisse les traits de l'activité stratégique toulousaine pour qu'elle être puisse être prise en compte dans les autres documents.

François LEPINEUX :

Seulement trois commentaires.

Concernant la GEMAPI, j'ai compris qu'il y avait de l'entretien, mon propos c'est surtout si on veut traiter la pollution, les bassins il faut les traiter dans la continuité. On a une gestion comptable des cours d'eau et non pas une gestion sur un écosystème. Quand on regarde le Touch, il vient de beaucoup plus loin, si on veut traiter la pollution

que l'on a dans l'eau, car déjà quand on regarde les polluants qui existent, il faut traiter dans la continuité.

Sur la consommation d'espace agricole, je parle d'outils qui va au-delà de la loi, il existe des outils réglementaires qui sanctuarisent.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Mais aujourd'hui ils sont sanctuarisés par la loi.

François LEPINEUX :

Non, on donne des chiffres de consommation mais pas des interdictions de consommer et il existe des outils réglementaires très précis là-dessus et on ne le fait pas. Aujourd'hui, là il faut être vigilant, c'est qu'on a des objectifs mais il faut voir si l'on reste dans les objectifs, la préfecture sera là pour veiller. Sur le coup précédent, ils n'ont pas veillé... il a fallu un recours pour annuler le PLUi-H.

Sur les axes stratégiques et économiques, très bien d'avoir le spatial et l'aéronautique, plusieurs d'entre nous sommes contents que ce soit le cas. Justement, c'est une faiblesse de notre territoire et ça j'aurai voulu voir plus de diversités. Si vous travaillez avec des économistes, ils vous en parleront différemment.

Christophe MANGION :

On parle d'un accueil de 9 000 habitants par an, un autre temps on était sur 12 000. Ce serait intéressant d'avoir une courbe sur les 20 dernières années avec en parallèle les événements qui ont eu lieu sur la métropole pour essayer d'étudier un événement particulier qui fait qu'on a perdu ou gagné de la population, ce serait intéressant.

J'aimerais avoir une tendance, est ce qu'on est en croissance, en décroissance ?

Christine RACAUD-ESPINOSA :

L'INSEE a enrichi cette réflexion en prenant en compte des éléments historiques, ça peut nous être fourni.

Christophe MANGION :

Voir si avec l'événement pandémique on a peut-être un peu perdu de population. La tendance aujourd'hui, avec cette période c'est de ne pas vivre dans des immeubles mais avec des espaces. On va densifier avec de la qualité car la densification, on l'a vécu il y a 50 ans et on est en train de détruire ces bâtiments car c'était une catastrophe. Comment on va prendre en compte les leçons du passé ? Je ne suis

pas sûr qu'aujourd'hui on le fasse, quand on voit la qualité des constructions qui sortent, je ne suis pas sûr que l'on fasse beaucoup mieux. Des bâtiments pas encore finis et qu'ils ne sont pas encore livrés on en voit.

Là où je rejoins François, moi aussi j'ai eu l'impression de lire des grandes phrases mais à l'arrivée je ne vois rien de concret et je trouve ça dommage.

Dernière demande, c'est intéressant d'avoir les flux sur la métropole et les prévisionnels et ce serait bien d'avoir la même chose sur la commune. Qu'avez-vous comme prévisionnel en termes de population, de logement, en composition de familles. Cela donne une idée de ce qu'on peut anticiper ou pas d'ailleurs.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

La CTG et son diagnostic de territoire y répondent.

Thierry ZANATTA :

En termes de logement, nous avons une réunion ce matin à ce sujet et nous sommes dans la même fourchette que sous le précédent PLUi-H, environ une trentaine de logement par an.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

En réalité, ce nouveau PLUi-H en termes de capacité d'accueil est assez ressemblant à l'ancien, la contrainte porte sur la consommation et la gestion des espaces, c'est ce qui diffère.

François LEPINEUX :

Après ce qu'on a vu sur le précédent PLUi-H, c'est qu'on avait des grandes intentions et chaque commune a négocié son aménagement. On a une réglementation commune mais au final c'est propre à chaque commune. Tout le monde s'est mis d'accord sur le nombre de logement et les espaces agricoles consommés. Il faut donc savoir ce que l'on veut.

On avait dit que vu que les transports ne sont pas bons et que le territoire est petit, on ne pourra pas prendre trop de nouveaux logements. C'est là où il faut être vigilant, il faut bien répartir les 7 200 logements ce qui est plus que sous le précédent mandat.

Thierry ZANATTA :

Les communes de Colomiers, Blagnac et Toulouse vont déjà porter le plus gros de l'effort en termes d'accueil.

François LEPINEUX :

Oui mais nous on va nous demander de faire notre part et on aura plus de logements à accueillir.

Christophe MANGION :

Et il va falloir les mettre ces logements et que le renouvellement puisse se faire. C'est joli de dire de faire du renouvellement mais si la zone où on veut en faire personne ne veut vendre on va rien renouveler donc les 35 logements à la fin de l'année on ne les aura pas, bon après c'est pluriannuelle.

Avec le RNU on risque d'avoir une grosse augmentation.

J'ai une question si un terrain agricole devient une friche car l'agriculteur ne veut plus l'entretenir, ça devient consommable ? Car une friche est ouvrable à l'urbanisation.

Grégory FRECHOU :

On parle de friche urbaine avec des bâtiments abandonnés pas des friches agricoles. Au regard de l'urbanisme ça reste de l'agricole.

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du projet de PLUi-H de Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire a signé tout acte y afférent
- D'appliquer les formalités de publication et d'affichage telles que définies à la délibération n°2022-03-11 votée en séance du 1^{er} juin 2022 et comme prévu par l'article R2131-1 du CGCT
- Le Conseil Municipal rappelle que la délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-03 : COMMANDE PUBLIQUE : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un Délégué à la Protection des Données (DPO) – Conseil et assistance sur la mise en conformité avec le « RGPD » : adoption d'une convention de groupement de commandes avec des communes de Toulouse Métropole, des CCAS et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR)

Thierry ZANATTA :

La commune a engagé un travail de mise en conformité vis-à-vis du Règlement Général de Protection des Données Personnelles. Afin de pouvoir nous soutenir dans cette démarche, Toulouse Métropole propose d'adhérer à un groupement de commande permettant de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de nous accompagner dans ce long travail.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention 23TM01 portant création de groupement de commandes en vue de mutualiser l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un DPO – Conseil et assistance sur la mise en conformité avec le RGPD, telle qu'annexée à la présente délibération.
- La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- D'autoriser le Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout acte aux effets ci-dessus.
- Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-04 : COMMANDE PUBLIQUE : Services de télécommunication, adhésion à l'offre du RESAH (réseaux des acheteurs hospitaliers- centrale d'achat): adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole et leur CCAS, le COSAT et l'établissement public du Capitole

Thierry ZANATTA :

La commune fait actuellement partie du groupement de commande portant sur les télécom avec Toulouse Métropole. Le groupement actuel se compose de la manière suivante :

- Téléphonie mobile attribuée à SFR
- Téléphonie fixe et internet attribuée à Orange

Désormais, Toulouse Métropole propose à la commune d'adhérer au RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers). Cela nous permettra plusieurs avantages par rapport à l'ancien marché : un commercial et technicien dédié au groupement de commande, il s'avère qu'aujourd'hui nous avons des difficultés à joindre les équipes d'orange et qu'elles ne font pas preuve d'une grande réactivité. Également, cela permettra une baisse des coûts par rapport au marché actuel.

Le prestataire désigné au sein du RESAH est Bouygues Télécom.

Y a-t-il des questions ?

Christophe MANGION :

Mon portable professionnel c'est Bouygues, y a des jours où ils l'ont vu fonctionner.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention portant création d'un groupement de commandes n°23TM02, en vue de participer ensemble à l'adhésion à l'offre du RESAH pour les services de télécommunication dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.
- La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte aux effets ci-dessus.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-05 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Thierry ZANATTA :

Suite à la hausse des activités au sein du service des ressources humaines et les nouvelles tâches qui sont confiées à l'agent comme Agent de prévention, il a lui été proposé d'augmenter son temps de travail ce qui a été accepté.

Nous passons alors d'un temps de travail de 29/35^e à 32/35^e.

Y a-t-il des questions ?

François LEPINEUX :

Dans quel cadre cette augmentation ?

Thierry ZANATTA :

L'agent en charge de la prévention étant parti, cet agent a récupéré la tâche.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non-complet de 29/35^e à compter du 01/03/2023
- De le remplacer par un poste d'adjoint administratif à temps non-complet de 32/35^e à compter du 01/03/2023
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-06 : RESSOURCES HUMAINES : Convention d'adhésion au service retraite

Thierry ZANATTA :

La commune de Brax adhère déjà au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, le CDG31 propose de renouveler la convention pour les années à venir.

Ce service permet d'informer et de conseiller les employeurs au quotidien sur la réglementation de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux), de la RAFP (la retraite additionnelle de la fonction publique), de l'IRCANTEC (caisse de retraite des contractuels et fonctionnaires à temps non complet de moins 28h/semaine), l'aide au remplissage des dossiers retraites, les calculs des pensions normales et d'invalidité.

Également, elle propose des séances d'information et un accompagnement individuel retraite à l'attention des fonctionnaires CNRACL.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Gilles MORELOT :

Les sommes sont annuelles ou mensuelles ?

Thierry ZANATTA :

A l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention proposée le CDG31
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-07 : FINANCES : Les tarifs annuels de la mairie

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire je laisse la parole à Nicole FONTAYNE.

Nicole FONTAYNE :

Comme chaque année, nous vous proposons d'actualiser les tarifs de la mairie. Il a été proposé à l'ensemble du conseil municipal de n'appliquer qu'un taux d'inflation de 5,2% sur les concessions de cimetière. Les autres tarifs restent en l'état.

Également, une erreur présente sur l'ancienne délibération mentionnant que le droit de place au marché était hebdomadaire sera corrigé pour indiquer que c'est mensuel.

SALLE DES FETES

TARIF DE LOCATION SALLE DES FÊTES

	Journée 8h-18h	AM et soirée 14h-2h du matin	Soirée 18h-2h du matin	Soirée et matinée 18h-12h le lendemain	Soirée et matinée 14h-12h le lendemain
Petite salle et buvette	112 €	202 €	168 €	202 €	224 €
Forfait chauffage	15 €	17 €	11 €	22 €	31 €
Grande salle des fêtes	280 €	336 €	230 €	336 €	392 €
Forfait chauffage	29 €	34 €	22 €	45 €	58 €
Grande salle petite salle et cuisine	336 €	448 €	370 €	448 €	504 €
Forfait chauffage	41 €	48,89	34 €	67 €	90 €

Tarif du chauffage pour réservation occasionnelle par les associations

	Journée 8h-18h	AM et soirée 14h-2h du matin	Soirée 18h-2h du matin	Soirée et matinée 18h-12h le lendemain	Soirée et matinée 14h-12h le lendemain
Petite salle et buvette	9 €	11 €	8 €	17 €	21 €
Grande salle des fêtes	24 €	29 €	19 €	42 €	53 €
Grande salle petite salle et cuisine	33 €	41 €	27 €	59 €	73 €

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc...)

Location			
	Journée 8h-18h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-19h	Soirée 19h-23h
Petite salle et buvette	160 €	107 €	160 €
Grande salle des fêtes	427 €	213 €	427 €
Grande salle petite salle et cuisine	640 €	427 €	640 €

Forfait chauffage			
	Journée 8h-18h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-18h	Soirée 18h-23h
Petite salle et buvette	10 €	12 €	20 €
Grande salle des fêtes	26 €	19 €	43 €
Grande salle petite salle et cuisine	33 €	39 €	60 €

Location tables	5 €	l'unité
Location chaises	1 €	l'unité

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

Tarif de location d'une salle de la Maison de la Vie Associative pour les associations ~~brauxennes~~ hors convention

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	6 €	9 €
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	9 €	15 €
<u>journée</u> 8h-18h	22 €	30 €

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion ~~etc...~~)

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	85 €	107 €
<u>journée</u> 8h-18h	171 €	213 €

SALLE EVOLUTION

Tarif de location de la salle Evolution

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	45 €	56 €
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	78 €	101 €
<u>journée</u> 8h-18h	134 €	168 €

Tarif de chauffage pour réservation occasionnelle par les associations

Forfait 2h en journée	9 €	- €
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	15 €	- €
<u>journée</u> 8h-18h	25 €	- €

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion ~~etc~~)

<u>Journée</u> 8h-19h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-19h	19h-23h
156	107 €	160 €

Location tables	8 €	l'unité
Location chaises	1 €	l'unité

SALLE MIXTE ou ARTS MARTIAUX

Tarif de location de la salle Mixte ou Arts Martiaux

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	45 €	56 €
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	78 €	101 €
<u>journée</u> 8h-18h	134 €	168 €

Tarif de chauffage pour réservation occasionnelle par les associations

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	9 €	
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	15 €	
<u>journée</u> 8h-18h	25 €	

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion
~~etc...~~)

	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	133 €	160 €
<u>journée</u> 8h-18h	267 €	320 €

Location tables	5 €	<u>l'unité</u>
Location chaises	1 €	<u>l'unité</u>

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHANDS AMBULANTS / MARCHÉ	
Abonnés ou habituels	Forfait / mensuel
Tarif / mètre linéaire	1,6 €
Branchement eau	5,4 €
Branchement électricité	3,0 €
Occasionnels	Forfait / mensuel
Tarif / mètre linéaire	1,8 €
Branchement eau	1,7 €
Branchement électricité	1,4 €
MARCHANDS AMBULANTS / HORS MARCHÉ	
Vente de produit alimentaire artisanaux ou horticoles	4,6 €
Branchement eau	1,7 €
Branchement électricité	1,4 €
MARCHANDS AMBULANTS TYPE CAMION	
Vente de produit non alimentaire (outillage, tapis, matelas...)	
Emplacement camion	18,2 €
Vente de produit snacking	
Emplacement camion	8 €
Branchement eau	1,7 €
Branchement électricité	1,4 €
SPECTACLE SUR VOIE PUBLIQUE	
Funambule, spectacle de plein air...	20,2 €
Cirques	
Petit (inférieur à 50 places)	50,8 €
Grand (supérieur à 50 places)	101,2 €
TERRASSES	
Le m ²	1€

TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES DE BRAX		
Type de concession	Durée de la concession	Tarifs 2023
Caveau	30 ans	329 €
Caveau	50 ans	549 €
Tombe inhumation pleine terre	30 ans	165 €
Tombe inhumation pleine terre	50 ans	276 €
Tombe fosse maçonnée	30 ans	188 €
Tombe fosse maçonnée	50 ans	303 €
Tombe cinéraire	30 ans	166 €
Tombe cinéraire	50 ans	193 €
Cavurne	30 ans	333 €
Cavurne	50 ans	528 €
Emplacement colombarium	30 ans	253 €
Emplacement colombarium	50 ans	420 €
Plaque jardin du souvenir	30 ans	28 €
Plaque jardin du souvenir	50 ans	47 €

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'appliquer un taux d'inflation de 5,2% sur les concessions de cimetière
- De remplacer hebdomadaire par mensuel pour les droits de la place au marché

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-08 : PETITE-ENFANCE : Critère de pondération des affectations des places en crèche

Thierry ZANATTA :

Pour traiter de cette affaire je laisse la parole à Jean-Christophe SOULIE.

Jean-Christophe SOULIE :

Notre coordinatrice petite-enfance, les services de Léguevin ainsi que les crèches de Léguevin ont longuement travaillé pour avoir des critères communs entre chaque crèche. Ces nouveaux critères permettront de mieux prendre en compte les situations de famille monoparentale, en recherche d'emploi ou des enfants en situation de handicap.

Critères	Indicateurs	Pondération
Situation Sociale	Famille Mono Parentale = Isolée	5 pts
	Handicap / Maladie invalidante et / ou chronique : parent et / ou fratrie	5 Pts
	Handicap / Maladie invalidante et / ou chronique de l'enfant accueilli	5 pts
	Naissance Multiple et enfants rapprochés (2 ans écart max et non scolarisés)	5 pts
	Situation sur évaluation sociale (Ass Sociale, CCAS)	5 pts
	Situation sur évaluation de la PMI /ASE (demande en urgence)	10 pts
	Parents mineurs	5 pts
	Le ou les parents de la famille travaillent (salarié, étudiant...)	10 pts

L'Activité	Famille monoparentale en recherche d'emploi	8 pts
	Un parent sur deux en recherche d'emploi	8 pts
	Deux parents en recherche d'emploi	5 pts
Les liens avec la structure	Rapprochement fratrie	5 pts
	Fréquentation antérieure d'un enfant de la fratrie	2 pts
	Enfant accueilli en occasionnel	5 pts
	Fort investissement de la famille dans le fonctionnement associatif	5 pts
Motivation	Confirmation mensuelle de la pré-inscription	1 point

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le tableau des critères présentés dans la délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-09 : FINANCES : Demande de subvention : Réalisation et aménagement d'un city-stade

Thierry ZANATTA :

Lorsque nous avons réalisé notre diagnostic de territoire, nous avons interrogé les jeunes du village afin de cibler les besoins. Il est apparu une forte demande sur de nouveaux équipements tels qu'un city-stade. Parti de ce constat, nous avons sondé près de 5 entreprises pour faire des estimations financières.

Ce city-stade se trouvera à la place de l'actuel 3x3 de basket qui lui déménagera à côté du mur de tennis derrière la salle des fêtes. Nous avons sondé les associations concernées qui nous ont donné leur aval.

Ce city-stade sera également affecté au Point d'Accueil Jeunes afin de développer l'offre de service. Etant un nouvel équipement nouveau pour les jeunes du village et s'inscrivant dans le service jeunes, nous allons solliciter la CAF pour leur demander une subvention.

De plus, nous nous sommes rapprochés de nos partenaires habituels : La Région Occitanie et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

La proposition chiffrée des sociétés SPIE BATIGNOLLES et PROLUDIC ci-dessous apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
SPIE BATIGNOLLES	Réalisation d'une plateforme en béton pour multi jeux	38 987€	46 784,40€
PROLUDIC	Fourniture et pose d'équipements sportifs	45 213,28€	54 255,94€
		84 200,28€	101 040,34€

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Voici le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	29 470,10€	35%
CAF	21 250€	25,24%
Conseil Régional	12 630,04€	15%
AUTOFINANCEMENT	20 850,14€	24,76%
TOTAL	84 200,28€	100%

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Gilles MORELOT :

Par rapport au 3x3, il serait à droite du city stade ?

Thierry ZANATTA :

Il va se trouver à côté du terrain de tennis et de son mur où la zone correspond à la même surface. Le city stade apportera deux panneaux supplémentaires de basket, des cages de football, possibilité d'y mettre un filet de volley...

Jean-Michel DANDURAND :

La surface pour un city stade requise est de 25x13m, actuellement nous avons sur cet espace 28x15m et ce sans prendre sur les places de parking. Ça rentre sur le 3x3 et la partie herbée.

Gilles MORELOT :

Et au niveau des nuisances sonores car lors de l'implantation du 3x3 ça avait posé quelques problèmes.

Jean-Michel DANDURAND :

Nous avons pris en compte les nuisances sonores au niveau de la structure notamment par des matériaux qui font le moins de bruit possible lors des impacts et nous allons mettre des réhausses de filet pour protéger. Ça fait du bruit quand on tape sur les grillages donc des matériaux spécifiques seront mis en place.

François LEPINEUX :

L'impact c'est surtout le déplacement du 3x3. D'ailleurs on ne voit pas le coût du terrain de basket. Il avait fait l'objet d'une inauguration avec un basketteur, il y avait une petite somme.

Jean-Michel DANDURAND :

Le seul coût sera la pose du panneau, nous laisserons le sol tel qu'il est.

François LEPINEUX :

Le sol ne sera pas de la même qualité que le précédent.

André ESCOBEDO :

On a rencontré le club de basket qui était très content de l'aménagement car ils pourront l'utiliser pour des stages et il y aura possibilité de jouer pour les baby baskets. Cela leur fait un équipement en plus.

François LEPINEUX :

Je trouve qu'avoir un équipement en plus c'est bien, mais pour les riverains des terrains de tennis, cela risque de faire des nuisances sonores en plus. Déjà que le tennis fait du bruit, ça en rajoute.

Jean-Michel DANDURAND :

Alors on déplace le 3x3 pour ne pas le perdre mais franchement ce n'est pas une obligation en soit car le basket va bénéficier de 3 terrains supplémentaires, deux en largeur, un en longueur. On se disait que c'était dommage de le perdre.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

On n'est pas obligé, il pourrait être repensé ailleurs, c'est pour pas le perdre.

Jean-Michel DANDURAND :

Également, il n'y aura pas d'éclairage supplémentaire la nuit. On peut toujours le mettre et/ou l'enlever.

Thierry ZANATTA :

On en prend note, on verra où il pourrait être déplacé ailleurs.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la CAF et de la Région Occitanie ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-10 : FINANCES : Demande de subvention : Mise en conformité électrique

Thierry ZANATTA :

Suite à un contrôle de conformité électrique sur nos bâtiments, il a été relevé plusieurs anomalies que nous devons réparer au plus vite, les bâtiments concernés sont le stade, les vestiaires du stade, le terrain de tennis, la mairie et l'église.

La proposition chiffrée de la société MULTIELEC31 ci-dessous apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Multiélec31	Mise en conformité électrique	6 712,9€	8 055,48€

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Voici le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	2 349,51€	35%
AUTOFINANCEMENT	4 363,39€	65%
TOTAL	6 712,9€	

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;

- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-11 : FINANCES : Demande de subvention : Matériel des services techniques

Thierry ZANATTA :

Afin de traiter cette affaire, je cède la parole à Patrick LEFRANC

Patrick LEFRANC :

Le matériel des services techniques est dans un état de vétusté avancée, il est donc nécessaire de renouveler en grande partie le matériel. Nous avons donc réalisé une enveloppe d'environ 16 000€ pour cette année et nous procéderons au renouvellement du matériel de manière régulière sur les années suivantes.

La proposition chiffrée de la société JARDIGREEN ci-dessous apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Jardigreen	Matériel horticole et agricole	13 493€	16 191,6€

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Voici le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	4 722,55€	35%
AUTOFINANCEMENT	8 770,45€	65%
TOTAL	13 493€	

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Christian SAURAT :

Je n'ai pas la liste complète du matériel donc je vais m'abstenir.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Christian SAURAT)

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-12 : FINANCES : Demande de subvention : Achat d'ordinateur pour les services administratifs

Thierry ZANATTA :

Afin d'anticiper des pannes d'ordinateur et permettre son renouvellement régulier pour des raisons de fonctionnalité et de sécurité, nous prévoyons une enveloppe budgétaire d'environ 4 358,80€ pour l'acquisition d'ordinateurs et de leurs logiciels.

La proposition chiffrée des sociétés SCC et ECONOCOM ci-dessous apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Econocom	Ordinateur portable	3 078,30€	3 693,96€
SCC	Bureautique	1 280,50€	1 536,60€
		4 358,80€	5 230,56€

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Voici le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	1 525,58€	35%

AUTOFINANCEMENT	2 833,22€	65%
TOTAL	4 358,80€	

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Christophe MANGION :

Combien de temps conservez-vous les ordinateurs ?

Thierry ZANATTA :

Environ 5-6 ans. Là, on est sur 5 ordinateurs et les logiciels portent sur les licences Office.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-13 : FINANCES : Demande de subvention : Réfection de la toiture de l'école

Thierry ZANATTA :

Afin de traiter cette affaire, je cède la parole à Jean-Christophe SOULIE.

Jean-Christophe SOULIE :

Il est apparu plusieurs fuites d'eau sur la partie ancienne de la toiture de l'école, ces fuites sont dues à la vétusté des tuiles ainsi qu'une forte présence de mousse due à un manque d'entretien sur les dix dernières années.

Par conséquent, nous prévoyons de remplacer tout un pan de toiture, de conserver les bonnes tuiles restantes pour venir remplacer les tuiles usagées sur les autres pans de toiture.

La proposition chiffrée de la société ROOF E2C ci-dessous apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
ROOF E2C	Réfection toiture	28 190,00€	33 828,00€

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Voici le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	9 866,50€	35%
AUTOFINANCEMENT	18 323,50€	65%
TOTAL	28 190,00€	

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-14 : FINANCES : Demande de subvention : Végétalisation de l'espace vert du lotissement des 7 arpents

Thierry ZANATTA :

Afin de traiter cette affaire, je cède la parole à Christine RACAUD-ESPINOSA.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Nous avons engagé un travail de concertation avec les riverains du lotissement des 7 Arpents concernant la végétalisation de leur secteur. Nous rencontrons une problématique qui était l'entretien des arbres et notamment leur arrosage qui était une charge supplémentaire pour les services techniques.

Afin d'intégrer la population dans cette réflexion et pour ne pas apporter une charge supplémentaire aux services techniques, nous avons proposé à la population de parrainer des arbres dont ils auront la charge. Nous faisons donc cette expérimentation sur le lotissement des 7 arpents.

Dans le même temps, avec Christian SAURAT, nous avons lancé un gros travail de réflexion sur l'aménagement des végétaux dans le lotissement.

La proposition chiffrée des sociétés Pépinières de Padouenc, ADP Location et SCEA Nicola et fils ci-dessous apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Pépinières de Padouenc	Végétaux	4 069,94€	4 496,88€
ADP Location	Location matériel	1 038,74€	1 246,49€
SCEA Nicola et fils	Végétaux	363,63€	400€
		5 472,31€	6 143,37€

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Voici le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	1 915,31€	35%
AUTOFINANCEMENT	3 557,00€	65%
TOTAL	5 472,31€	

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

Véronique NAHMIAS :

Quelles sont les espèces d'arbres ?

Christian SAURAT :

On a supprimé les acacias malades et morts et on a taillé les autres et en plus on a fait apporter de la bonne terre.

On a mis un cèdre, cinq arbres d'alignement et des massifs pour édulcorer l'ensemble.

Thierry ZANATTA :

On remercie grandement pour son gros travail sur ce chantier.

Patrick LEFRANC :

On compte renouveler ce genre de projet dans d'autres lotissements et d'en faire régulièrement chaque année.

Gilles MORELOT :

Sur le parrainage, il y a une convention avec les habitants ? Car les habitants d'aujourd'hui ne seront peut-être pas ceux de demain.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Non il n'y a pas de convention, après le parrainage ne dure que 3 ans. D'autres communes font des conventions d'entretien avec des entreprises alors que là c'est une initiative avec les particuliers. C'est l'objectif de planter un arbre pour les habitants de demain. Les arbres c'est 3 ans d'arrosage et les choix de variétés sont des variétés autonomes.

On a fait le parti d'apporter tout de suite, des arbres grands pour que les riverains et nous tous aient le plaisir des arbres grands à regarder mais aussi un peu moins fragile au niveau de l'arrosage.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

D 2023-01-15 : FINANCES : Demande de subvention : Remplacement des luminaires de la salle des fêtes

Thierry ZANATTA :

Les luminaires de la salle des fêtes sont vétustes et ont une forte consommation d'énergie. L'engagement financier étant lourd, il est proposé de faire cette opération sur plusieurs années, l'investissement actuel ne porte que sur une rangée de projecteur. Le remplacement permettra également de mettre du LED moins consommateur.

La proposition chiffrée de la société OCCIREP ci-dessous apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
OCCIREP	Salle des fêtes	5 560€	6 672€

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Voici le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	1 946€	35%
AUTOFINANCEMENT	3 614€	65%
TOTAL	5 560€	

Thierry ZANATTA :

Y a-t-il des questions ?

François LEPINEUX :

On fait plusieurs demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et on engage plusieurs investissements, là on est sûr d'avoir ces 35% ? Car avec le Conseil Départemental il faut quand même préparer les dossiers, tout ça a été fait ?

Thierry ZANATTA :

C'est l'objet du vote actuel, les demandes vont être faites suite à ce conseil municipal.

François LEPINEUX :

Mais vous avez une idée de ce qu'on aura comme subvention ?

Thierry ZANATTA :

On n'a pas engagé de frais donc on attend le retour et on verra en fonction des subventions qu'on recevra. C'est comme d'habitude. On fait la demande au maximum et on voit en fonction.

François LEPINEUX :

D'accord mais dans le contrat territorial, vous avez fléché un budget ?

Thierry ZANATTA :

Non pour les petites subventions comme ça ce n'est pas fléché, c'est réservé aux gros investissements. Ce sont des petits chiffres.

François LEPINEUX :

Non ce n'est pas ça mais c'est le cumul de chiffre. Quand on fait le total de ce qui est voté on n'est pas sur des petits chiffres.

Thierry ZANATTA :

Mais des demandes de subvention comme celles-ci on n'en fait pas à tous les conseils municipaux. C'est la période de demande.

Anne LAMOTTE :

Donc vous faites en fonction des subventions ?

Thierry ZANATTA :

Alors là pour la salle des fêtes, on est obligé de faire les travaux car les ampoules sont grillées. Après seulement l'électricité et l'espace vert seront engagés.

Gilles MORELOT :

Et si pour un projet on obtient que 15% plutôt que 35% sur la base du vote on le fait quand même ?

Thierry ZANATTA :

Il y a des projets comme celui là où on est obligé d'agir et sur certains d'autres projets non on fera en fonction de ce que l'on reçoit.

Christine RACAUD-ESPINOSA :

Par exemple, le city stade ne sera pas anticipé comme peut l'être ce genre de projet.

Anne LAMOTTE :

Vous fonctionnez comme nous, sous l'ancien mandat, vous fléchez des investissements, vous demandez des subventions, vous faites ce qui est prioritaire et obligatoire et le reste on attend les retours de subvention.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Informations diverses :

I. Décisions prises par le maire en vertu de l'article L2121-29 du CGCT

Thierry ZANATTA :

1. Attribution de concession

Voici les concessions attribuées :

- Attribution de la concession n°12 à Madame Sonia Jarry pour un montant de 317€ pour une expiration le 11/01/2053

2. Service national universel

Pour information, nous avons un jeune du village qui fera son service national d'universel au sein du Point Accueil Jeunes à partir de la fin du mois et pour un total de 80 heures.

3. Budget

François LEPINEUX :

Juste une remarque, on a voté le précédent budget mais on aimerait voir l'impact sur les finances.

Thierry ZANATTA

Il n'y a aucun soucis ce sera vu lors des prochaines commissions et du prochain conseil municipal.

4. Vœu pour les retraites

François LEPINEUX :

Avec Gilles, on vous avait proposé un vœu, malheureusement nous n'avions pas pu être présents lors de la dernière commission pour en parler.

Et donc on a un débat sur la réforme des retraites et qui touche toutes les catégories socioprofessionnelles en particulier les plus précaires et les femmes. On a aujourd'hui des personnes qui sont impactées sur les métiers physiques et je pense qu'au niveau de nos personnels, on rencontre le même problème notamment au niveau des pathologies. Le gouvernement nous propose d'allonger de deux ans.

Anne LAMOTTE :

Je suis désolé je dois quitter l'assemblée.

Anne LAMOTTE quitte le conseil municipal à 20h26. Le conseil municipal comporte désormais 19 membres, 20 votants et 4 absents.

François LEPINEUX :

C'est une drôle de conception du conseil municipal.

Bref, on vous avait proposé ce vœu et d'autant plus, que cela touche le personnel qui doit faire 2 ans de plus et sur un autre point, c'est la ministre Dominique Faure, ancienne maire de St Orens, qui confirme d'augmenter les cotisations des employeurs territoriaux, ce qui génère une contrainte supplémentaire sur les collectivités. On le fait pour le public mais pas pour le privé.

Je pense qu'on est doublement concerné tant pour nos personnels que nos finances, d'ailleurs l'association des maires de France est montée au créneau par deux fois contre la ministre.

Moi je pose la question, comment cela se fait il que vous n'avez pas souhaité ce vœu là au sein du conseil municipal ? Sincèrement, je ne le comprends pas.

Christian SAURAT :

Le conseil municipal ce n'est pas fait pour les questions politiques.

François LEPINEUX :

Alors quand on a voté le vœu sur le RER, on n'était pas dans notre compétence et pourtant on l'a voté. Ce n'est pas de la compétence du conseil municipal pas plus que la retraite.

Thierry ZANATTA :

Ce n'est pas la même chose, là on parle de transport qui nous touche tous les jours.

François LEPINEUX :

Ce n'est pas de la compétence du Conseil Municipal et pourtant on l'a voté.

Thierry ZANATTA :

Je comprends ton raisonnement, moi le premier j'ai fait grève et je suis contre la réforme mais après on n'est pas là pour ça. Ici en municipalité, on n'est pas là pour faire du débat politique.

François LEPINEUX :

On n'est pas là pour faire du débat politique ?

Thierry ZANATTA :

Ici personne n'est encarté politiquement sauf toi mais nous nous ne sommes pas encartés et ce n'est pas à notre niveau que l'on doit faire avancer le débat sur cette réforme.

François LEPINEUX :

Mais quand on parle de subvention ou de cotisation, on fait de la politique.

André ESCOBEDO :

Si on rentre là-dedans, cela va être systématique, la prochaine loi c'est la loi travail, elle va impacter tout le monde, nos salariés, nous-mêmes. Là aussi on fera un vœu ? Après si c'est une autre loi, on fera encore un autre vœu ? Un conseil municipal ce n'est pas le lieu.

François LEPINEUX :

C'est votre conception, en tout cas ce n'est pas la mienne et d'autant plus que l'augmentation des cotisations, je suis désolé mais ça nous concerne. On est en train de subir une augmentation des charges.

André ESCOBEDO :

Sur le mandat précédent, quand ils ont décidé de baisser les dotations, vous avez fait des vœux ?

François LEPINEUX :

On a fait des vœux sur un certain nombre de sujet et également sur les dotations, notamment pour manifester notre opposition contre les baisses de dotation.

Véronique NAHMIAS :

Je suis d'accord sur le fait que ce soit des sujets très très importants, nous sommes tous touchés, nous sommes tous concernés et je rejoins votre interrogation à ce sujet. Pour moi, c'est un point de vue qui est personnel car après ça nous engage toute et tous comme vous l'avez très justement souligné mais néanmoins dans un débat municipal on parle de notre village.

Bien sûr que l'on est concerné en tant qu'employeur, c'est évident mais on ne nous a pas demandé de la même manière pourquoi l'électricité augmente, on subit tous les conséquences politiques de grand changement qui se produise actuellement et malheureusement je ne vois pas ce que des vœux vont apporter au fonctionnement du village.

François LEPINEUX :

C'est une expression politique, n'en déplaise nous sommes dans une enceinte politique.

Véronique NAHMIAS :

J'entends ce que vous dites mais à priori ce n'est pas le lieu du débat. Mais pour moi on est plus dans une démarche individuelle, on va manifester si on est contre mais on ne va pas faire un défilé à Brax, y a pas de soucis, mais je pense que Toulouse est plus centralisateur que Brax.

François LEPINEUX :

En tout cas, certains conseils municipaux le font.

Thierry ZANATTA :

Je sais.

François LEPINEUX :

La Salvetat, Colomiers, Cugnaux, L'Union. Et d'ailleurs toi, Thierry, tu vas porter une proposition de vœu à la métropole demain.

Thierry ZANATTA :

Je n'en suis pas sûr. La métropole on est vraiment dans un jeu politique, là on parle de la politique.

Ici on est dans de la politique locale, c'est réellement différent.

François LEPINEUX :

Je suis désolé mais on a quand même un budget.

Thierry ZANATTA :

Après la motion on peut l'inscrire au PV, il n'y a aucun problème et on indique que Osons Brax qui porte le vœu mais ce n'est pas le conseil municipal qui le porte.

François LEPINEUX :

Ecoutez on a des vues différentes de la fonction d'un conseil municipal par rapport à beaucoup de communes qui elles manifestent.

Jean-Christophe SOULIE :

Oui il y a quelques communes qui manifestent ce vœu là mais combien de commune ne dit rien ?

Véronique NAHMIAS :

C'est aussi la taille de la commune qui joue, nous n'avons pas un impact comme Colomiers par exemple ou des villes bien plus importantes. Personne n'est encartée ici, je pense que c'est un choix de personne. Je suis entièrement d'accord sur le fait d'échanger mais on est un trop petit village pour avoir un impact.

Gilles MORELOT :

J'ai juste une remarque sur le deuxième point qui est l'augmentation des cotisations pour les collectivités territoriales, ça m'a choqué quand j'ai entendu parler de ce point-là.

Depuis le début de cette réforme, le gouvernement avait toujours dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation de cotisations et en catimini on découvre que ce n'est pas le cas. Là honnêtement c'est un sujet très municipal car ça impacte nos finances locales.

Une fois de plus, le privé ne va pas augmenter, le public prend des charges supplémentaires et dans quelques années, des sociétés privées qui fourniront des services concurrentiels au public, on dira qu'ils sont plus compétitifs. Le jeu est un petit peu facile à long terme.

Jean-Christophe SOULIE :

Le sujet c'est les retraites et on pourra en débattre très longtemps ce soir, si on le souhaite. On a d'autres augmentations comme l'eau, l'électricité...

Le conseil municipal s'est clôturé à 20 heures 37.

Le Maire,

Thierry ZANATTA

Le Secrétaire,

Sabine FILLON